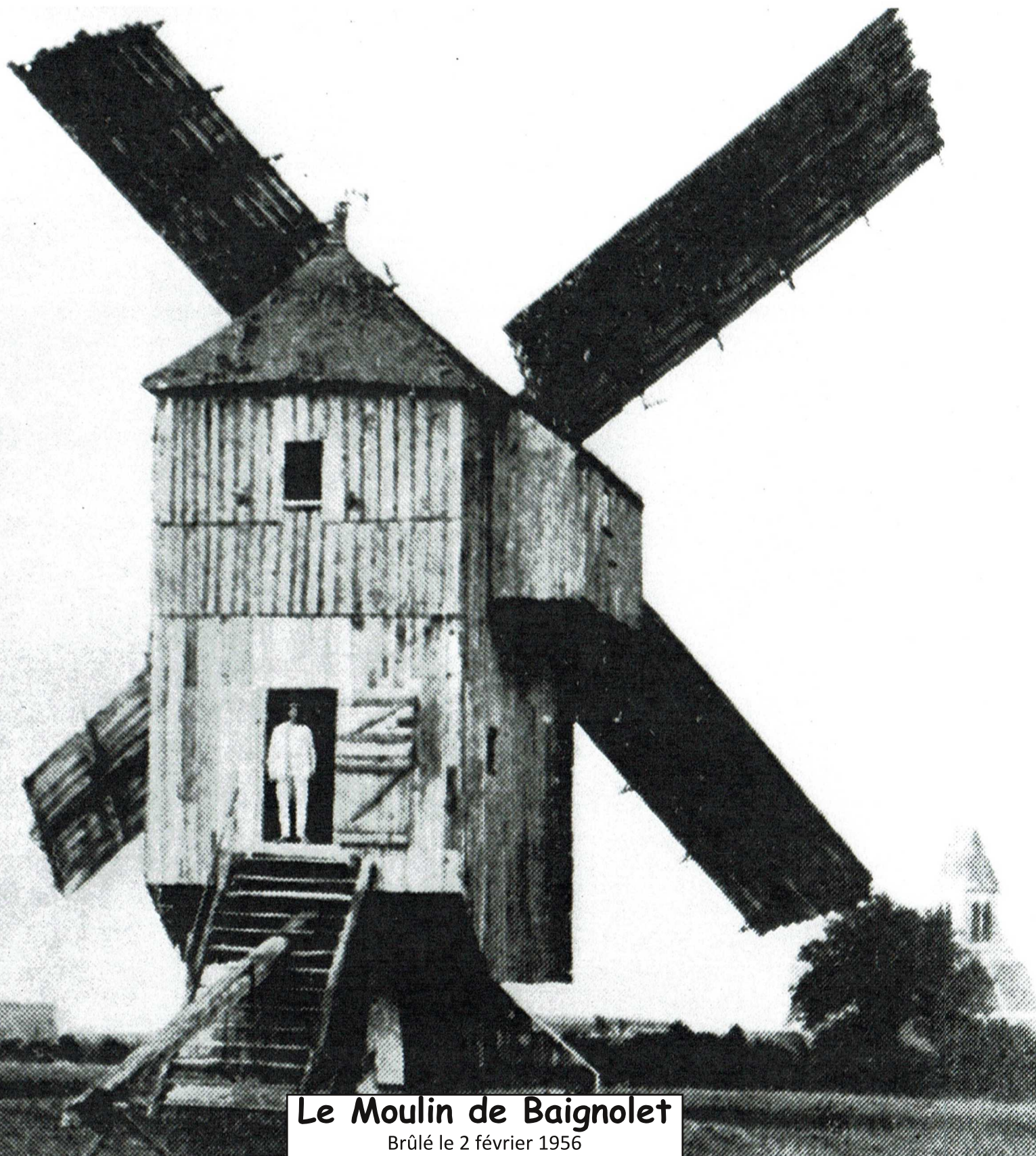


L'ÉOLOIS

GAZETTE MUNICIPALE N°2 - 2018



Le Moulin de Baignolet

Brûlé le 2 février 1956

Le service administratif

Christine et Christelle se répartissent tout le service administratif de notre commune d'Éole en Beauce.

Vous trouverez Christine à la mairie d'Éole en Beauce à Viabon.

Seule Christelle travaille dans toutes les mairies annexes.

Vous trouverez les horaires d'ouverture de l'ensemble des mairies annexes au dos de notre gazette.



Christelle Ponthieux



Christine Chenet

Le service technique

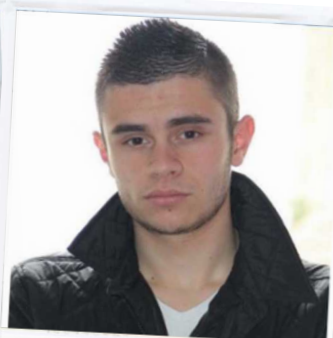
Patrick, Bruno, Jean-Luc, Maxence et Nathalie assurent l'entretien et le fleurissement de l'ensemble de notre commune.



Patrick Bru



Jean-Luc Lhoste



Maxence Saulnier



Nathalie Van der Stuyft



Bruno Gorau



Corentin Vanneau

Au 1er juillet, le contrat auprès de l'ASFEDSEL concernant Corentin n'a pas été renouvelé. Maxence a depuis été embauché.

Bon à savoir sur Éole en Beauce

- 1.025 Éoloises et Éolois d'après l'INSEE en 2015
- 89,07 km² de notre commune
- 1 mairie : à Viabon et 3 mairies annexes à Baignolet ; Fains la Folie ; Germignonville
- 2 codes postaux : 28140 pour la commune historique de Germignonville ; 28150 pour Baignolet ; Fains la Folie ; Viabon
- 5 clochers : église Saint-Sébastien de Baignolet ; église Saint-Julien de Fains la Folie ; église Saint-Pierre de Germignonville ; église Saint-Jacques de La Folie Herbault ; église Saint-Martin de Viabon
- 3 dolmens



Pour la première fois, notre commune d'Éole en Beauce va être recensée. 3 agents seront chargés de venir vous voir afin de collecter vos informations ou afin de vous distribuer vos codes de connexion pour répondre directement sur internet.

Christelle Ponthieux et Christine Chenet, nos secrétaires de mairie, seront accompagnées de Mireille Isambert afin de réaliser ce recensement 2018.



Mireille Isambert

Chères Éoloises et chers Éolois

Deux ans maintenant pour notre nouvelle commune ÉOLE EN BEAUCE, avec mes collègues Michèle, Jean-François, Marc, les adjoints et le soutien de l'ensemble de nos conseillers municipaux, nous avons poursuivi notre travail pour finaliser cette fusion et continuer l'amélioration de la vie dans notre commune. Nous travaillons avec efficacité et dans une très bonne ambiance, je les en remercie.

Le travail administratif est maintenant stabilisé mais reconnaissons que nous avons encore eu à gérer des problèmes.

Le premier d'entre eux, c'est la facturation de l'eau avec un logiciel très compliqué à mettre au point, qui a généré de gros retards et de nombreuses erreurs à corriger. Mais la plus grosse erreur vient de l'administration fiscale qui pour les trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) a appliqué le taux moyen ÉOLE en BEAUCE dès cette année alors que nous avons demandé la progressivité sur 12 ans. Ceci explique la raison pour laquelle vous avez reçu plusieurs avis d'imposition avec des remboursements pour certains contribuables et des compléments à payer pour d'autres. Tout ceci doit rentrer dans l'ordre pour 2018, et je vous présente toutes nos excuses pour ces différents dysfonctionnements.

Comme prévu dans le cadre de la fusion nous avons pu maintenir et améliorer les dotations de fonctionnement de l'état, et nous avons continué à faire des économies partout où cela était possible. Tout ceci nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité pour continuer d'assurer les investissements nécessaires dans nos différentes communes déléguées.

Ceci nous place également dans une situation plus favorable pour obtenir des aides, ainsi avec le concours de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et du Conseil Départemental nous allons engager à partir de 2018 de très gros travaux de rénovation des réseaux d'eau potable, tout particulièrement sur BAINOLET et VIABON où les installations sont les plus dégradées.

Pour FAINS LA FOLIE nous allons pouvoir poursuivre notre plan de dissimulation des réseaux électricité et téléphone avec remise aux normes des branchements d'eau.

Enfin je veux remercier chaleureusement nos secrétaires Christine Chenet et Christelle Ponthieux pour leur travail qui était encore un peu compliqué cette année. Remercier également toute notre équipe technique, suite au départ de Corentin Vanneau au 1er juillet 2017 l'équipe s'est confortée par l'arrivée de Maxence Saulnier à qui j'adresse tous mes encouragements pour son épanouissement dans son nouveau travail.

En ce début 2018, je souhaite prospérité et développement pour notre nouvelle commune, que nous puissions continuer à embellir et à apporter le meilleur service pour que nos habitants trouvent le plaisir et le bien-être d'y vivre.

Chers administrés, je vous adresse mes vœux de santé, bonheur et réussite, une excellente année 2018 pour vous et vos proches. Bonne lecture.



• **Civisme**

▶ p.5

• **Finances : Budgets - Investissements**

▶ p.6-8

• **Démarches administratives**

▶ p.9

• **Environnement SICTOM Natura 2000**

▶ p.12-14

• **Portrait**

▶ p.15

• **Rétrospectives 2017**

▶ p.16-18

• **Zoom : le Centre d'Intervention de Viabon**

▶ p.20-21





Marc Vinchon
Maire délégué de Baignolet

Éole en Beauce, an II.

Ce n'est pas une révolution, mais une fusion.

Nous avons besoin de grandir ensemble : le 14 juillet 2017, unitaire, fut une belle réussite à poursuivre et à amplifier.

Pour Baignolet, les travaux de l'église seront faits aux beaux jours début 2018. L'étude des projets de réfection de l'adduction d'eau potable est réalisée. Ses travaux commenceront début 2018.

Merci à tous ceux qui oeuvrent sur la Commune déléguée de Baignolet, les employés, le Comité des fêtes, les élus.

Avec tous mes collègues, nous avons une pensée particulière pour notre collègue conseillère et trésorière du Comité des fêtes, Sylvie BRETHERAU, qui nous a quitté au mois de juin. Nous garderons un bon souvenir pour son engagement sans réserve dans les activités de la commune. Je souhaite une très bonne et une très belle année 2018 à chacune et à chacun d'entre vous.



Michèle Legrand
Maire déléguée de Germignonville

Mesdames, Messieurs,

Le temps passe, les années filent, lorsqu'une nouvelle année pointe le bout de son nez on espère toujours qu'elle sera la meilleure. Comme mes collègues, Philippe, Jean François et Marc, je tiens avant tout à remercier les personnes qui s'investissent dans notre commune afin de l'animer. Cela n'est pas toujours facile de faire bouger les gens, préparer les sorties, les fêtes c'est un travail de longue haleine et de communications que certains d'entre vous font avec brio. Je les félicite sincèrement.

Je remercie également tout le personnel administratif et technique qui mettent leurs efforts en commun pour la bonne marche d'Éole en Beauce.

En ce début d'année, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de venir s'installer sur notre commune, la bienvenue également aux nouveaux nés(es) et félicitations aux heureux parents.

Ma dernière pensée ira vers les personnes qui ont perdu un être cher (e), je leur renouvelle ma sympathie.

Je vous souhaite à tous une très bonne année à venir, une excellente santé et qu'elle soit remplie de joie et de bonheur ainsi qu'à vos proches.



Jean-François Robert
Maire délégué de Viabon

Chers Viabonnaises-Éoloises,
Viabonnais-Éolois

L'année 2017 s'achève, une 2ème année pour la commune d'Éole en Beauce.

Les problèmes techniques et administratifs liés à la fusion se résolvent petit à petit et nous atteignons une vitesse de croisière avec nos 2 secrétaires qui agissent pour le bien de chacun d'entre vous.

Nous avons une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés cette année ; j'adresse la bienvenue aux nouveaux habitants et les incite à intégrer les associations de la commune afin de découvrir et s'insérer au mieux dans leur lieu de vie.

Les membres du conseil communal sont toujours à votre disposition pour vous écouter et vous aider et je les en remercie. Un grand merci aux pompiers volontaires et aux infirmières et auxiliaires de vie qui œuvrent chaque jour sur notre territoire. L'objectif des principaux travaux pour 2018 sera de continuer la réfection du réseau d'eau potable dans le bourg de Viabon. Une réunion d'information sera programmée durant le 1er trimestre et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant. Je vous souhaite des joyeuses fêtes de fin d'année ; que 2018 soit le reflet de vos souhaits les plus chers.

Règles de bon voisinage

Bruit de tondeuse, aboiements d'animaux, brûlage de déchets, Les sources de conflits entre voisins sont nombreuses. La vie en société, dans les espaces publics et privés, suppose le respect de quelques règles de savoir vivre, dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Le non-respect de ces règles élémentaires de vie, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, génère des troubles et représente une gêne pour nos concitoyens et un surcoût pour la collectivité.

Brûlage de végétaux

Par arrêté préfectoral, le brûlage des végétaux est interdit dans le bourg. Les végétaux peuvent être déposés à la déchetterie ou compostés au jardin.

Stationnement des véhicules

L'arrêt ou le stationnement des véhicules ne doit pas gêner la circulation.

Le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs. Il est toléré en laissant un passage de 1 mètre de large à partir du mur. Un véhicule ne doit pas rester plus de 7 jours consécutifs à la même place, sur la voie publique ou sur les trottoirs, sous peine d'être mis en fourrière.

Nos amis, les bêtes

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations et du voisinage. Concernant le cas particulier des chiens, il peut être recouru à l'utilisation d'un dispositif dissuadant l'animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive (ex : colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

Une déclaration en mairie est obligatoire pour les chiens dangereux. La loi du 6 janvier 1999 définit les chiens susceptibles d'être dangereux.

Élagage des arbres

Les propriétaires ou locataires doivent élaguer les arbres, haies et arbustes situés sur les propriétés en bordure de la voie publique ou des propriétés voisines, pour qu'ils n'empiètent pas sur celles-ci.

Balayage des trottoirs

En cas de neige ou de formation de verglas, les propriétaires ou les locataires ont l'obligation de dégager (ou sabler) les pas de portes et le trottoir devant leur maison jusqu'au caniveau.

En cas d'accident, leur responsabilité est engagée. Cette obligation légale est dans l'intérêt et pour la sécurité de tous. L'entraide entre voisins est parfois judicieuse.

Gare aux bruits !

L'arrêté préfectoral du 19/07/1996, article 3, précise les règles à suivre concernant le bruit.

Les bruits provenant des activités de travaux de jardinage ou bricolage réalisés par des particuliers, à l'aide de véhicules, outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués en respectant certains horaires :

Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et
de 14h30 à 19h30 ;
samedis :
de 9h à 12h et
de 15h à 19h
dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h.

En règle générale, entre 22 heures et 6 heures du matin, il est interdit de gêner ses voisins par des bruits intempestifs dus à l'utilisation d'appareils tels que télévision, radio, chaîne HIFI... Nous vous invitons à respecter ces horaires, pour la tranquillité de chacun.

À retenir

1. Convivialité

De bons rapports de voisinage, c'est l'affaire de tous.

2. Communication

Un bruit annoncé est à moitié pardonné.

3. Conciliation

Avant toute démarche juridique, n'hésitez pas à aller informer "le bruiteur" de la gêne qu'il peut occasionner.

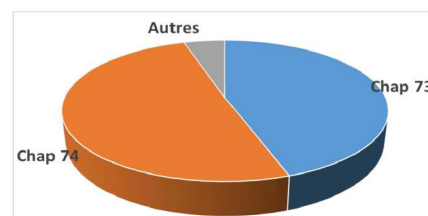


Le Compte Administratif 2016 du Budget Principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

532.802,11 €

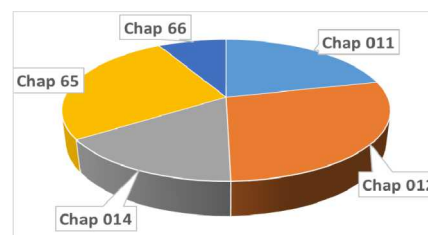
73 - Impôts et taxes	237 744,00
74 - Dotations, subventions et participations	269 095,71
013 - 70 - 75 - 76 - 77 - Autres chapitres	25 962,40



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

499 626,85 €

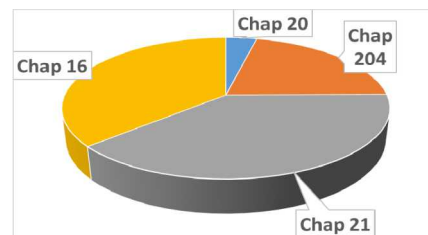
011 - Charges à caractère général	106 551,28
012 - Charges de personnel et frais ...	141 322,17
014 - Atténuation de produits	79 672,24
65 - Autres charges de gestion courante	132 081,57
66 - 42 - Autres	39 999,59



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

160.722,38 €

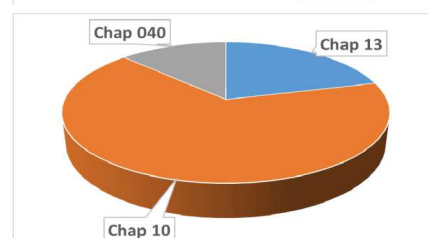
20 - Immo. Incorporelles	5 896,80
204 - Subventions d'équipement	34 003,86
21 - Immobilisations corporelles	62 166,11
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 655,61



RECETTES D'INVESTISSEMENT

144.565,50 €

13 - Subvention d'investissement	30 336,00
10 - Dotations fonds divers et réserves	95 926,14
040-Opérations d'ordre de transfert	18 303,36



Tarifs des Salles

Lors du Conseil Municipal du 3 avril 2017, les tarifs de location des salles de fêtes ont été votés. Il a été décidé d'instaurer deux périodes de location :

- une **période été** : du 01/05 au 30/09 ;
- une **période hiver** : du 01/10 au 30/04.

Ainsi, le surcoût du chauffage sera comptabilisé, sans se soucier si celui-ci a dû fonctionner ou non.

	01/05 au 30/09		01/10 au 30/04		Caution
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	
Baignolet - 100 personnes					
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €	2 000 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €	
Petite salle	50 €				500 €
Fains-la-Folie - 100 personnes					
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €	2 000 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €	
Germignonville - 100 personnes					
1 jour	130 €	260 €	160 €	290 €	2 000 €
2 jours	200 €	400 €	230 €	430 €	
Viabon - 180 personnes					
1 jour	130 €	400 €	160 €	430 €	2 000 €
2 jours	200 €	600 €	230 €	630 €	
Petite salle	50 €				500 €

Le budget du Service des eaux d'Éole en Beauce

Durant le mois de juillet, vous avez reçu pour la première fois la facture d'eau avec une tarification identique pour tous les foyers de notre commune d'Éole en Beauce.

Les tarifs communaux ont été votés lors du Conseil Municipal du 29 mars 2016. A cela s'ajoute des taxes annexées à votre consommation.

Voici quelques explications concernant cette première facture du Service des Eaux d'Éole en Beauce.

RUBRIQUES	
DISTRIBUTION DE L'EAU	
EAU	COMMUNE : PRIX au m3
ABONNEMENT COMPTEUR	COMMUNE : LOCATION DU COMPTEUR D'EAU
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES	
PRELEVEMENT/RESSOURCE EN E	TAXE AGENCE DE BASSIN : PRELEVEMENT
FSIREP	TAXE DEPARTEMENT : Fond de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau POTABLE
ORGANISMES PUBLICS	
INTERCONNEXION	COMCOM : Taxe Interconnexion
POLLUTION DOMESTIQUE	TAXE AGENCE DE BASSIN : Taxe de Pollution

Pourquoi un abonnement pour le compteur ?

Que l'on consomme ou non de l'eau, les compteurs vieillissent. Chaque année, des compteurs sont remplacés. Il en est de même pour notre réseau d'eau. A cela s'ajoute les frais de relevé des compteurs, de facturation...

Pourquoi le prix de l'eau a augmenté au cours des dernières années ?

Le prix de l'eau est fixé de façon à ce que la facturation couvre les frais de fonctionnement, ainsi que les investissements nécessaires.

Sur votre facture, vous avez remarqué qu'il y avait différentes taxes : Bassin Loire-Bretagne, département et Communauté de Communes. Au cours des dernières années, ces taxes ont augmenté. De plus, contrairement au moment de leurs instauration, ces taxes ne sont plus indexées suivant le volume d'eau facturé, mais sur le volume d'eau prélevé par nos différents châteaux d'eau.

Lorsque l'on étudie le volume facturé par rapport au volume prélevé, nous obtenons un taux variant entre 70 et 75 %. De façon à ne pas avoir un budget déficitaire, nous devons additionner ces taxes dues au volume d'eau "perdu", au prix de l'eau.

Pourquoi il y a une différence entre le volume facturé et le volume prélevé ?

Plusieurs explications sont possibles :

- Nos employés communaux utilisent de l'eau pour l'embellissement de notre commune. Mais ce volume ne doit pas être trop élevé.
- Notre réseau d'eau vieillissant par endroit a des fuites et ceci malgré les différentes rénovations du réseau réalisées. Comme au cours des dernières années, des travaux de rénovation de notre réseau sont à prévoir...

Pour votre consommation d'eau actuelle (avril 2017-avril 2018), il a été voté lors du Conseil Municipal du 3 avril une augmentation du prix de l'eau à 1,20 € le m3.

Cette augmentation a été réalisée pour une question administrative en prévision des futures travaux concernant les réseaux d'eau de Baignolet et Viabon.

Concessions des cimetières

(Conseil Municipal du 24/04/2017)

Concession trentenaire	200 €
Concession cinquanteenaire	400 €
Taxe inhumation	100 €
Cav'urne pour 50 ans	150 €

Pour des raisons administratives, il a été décidé de ne plus proposer de concessions perpétuelles.

Travaux et investissements réalisés en 2017



Mairie d'Éole en Beauce : rénovation du mobilier du secrétariat



Salle des fêtes de Viabon : dallage afin de faciliter son accessibilité



Salle des fêtes de Viabon : achat d'un lave-vaisselle



Salle des fêtes de Viabon : achat d'une plaque chauffante

Autres investissements réalisés en 2017

La salle de réunion au-dessus de la mairie annexe de Fains la Folie a été rénovée (plafond tendu, électricité et papier peint)

Les sanitaires de la mairie annexe de Germignonville a été rafraichie

Un four et une étuve ont été achetés pour la salle des fêtes de Germignonville

Réfection de trottoir et voirie sur Auffains et Baignolet

Travaux prévus

Baignolet

- Réseau d'eau
- Clocher de l'église de Baignolet

Fains la Folie

- Système de chauffage de la mairie et de la salle polyvalente
- Rénovation de 2 murs du cimetière
- Implantation d'un lampadaire à Martainville
- Enfouissement du réseau électrique rue du Bourg Neuf et fin de la rue du Château d'eau

Germignonville

- Rampe d'accès pour l'église
- Travaux de voirie
- Rénovation de la cuisine de la mairie annexe

Viabon

- Réseau d'eau
- Rénovation enduit de 2 faces de la salle des Quartiers
- Aire stabilisée côté cuisine de la salle des Quartiers
- Travaux de voirie

Voici un rappel de différentes démarches administratives...

N'hésitez pas à vous présenter en mairie pour de plus amples renseignements.

Demandes d'actes d'état civil

Vos demandes d'actes (naissance, mariage, décès) peuvent être effectuées en mairie.

ATTENTION aux arnaques qui sévissent sur internet.

Une demande d'acte est gratuite !!! Il peut seulement vous être demandé de payer les frais postaux.

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, sous certaines conditions. Cependant, il est préférable de vérifier l'inscription en mairie.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

L'inscription est possible, à tout moment de l'année, jusqu'au 31 décembre, pour pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année suivante.

Recensement citoyen

Le recensement militaire est à effectuer, à la mairie, dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Cette démarche est obligatoire.

Liste des pièces nécessaires :

- photocopies du livret de famille,
- carte d'identité du jeune,
- justificatif de domicile de moins d'un an.

Demande de carte d'identité

Délai : plusieurs semaines **Coût** : Gratuit

Depuis le jeudi 2 mars 2017, pour se faire établir une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie ou à un commissariat de police équipé d'un dispositif de recueil.

En Eure-et-Loir, 18 sites sont agréés pour répondre à vos demandes. Pour découvrir ces sites : www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite#N358

La commune Les Villages Vovéens fait partie des communes équipées.

L'établissement de votre carte d'identité se fera uniquement sur rendez-vous.

Démarches concernant les travaux

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...), travaux sur une construction existante ayant une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS),
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle ou identique si elle est située dans les secteur sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager-aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Bon à savoir

Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m².

Site internet

Venez découvrir notre site internet à l'adresse suivante : www.eoleenbeauce.fr

Différentes rubriques : les comptes-rendus des conseils municipaux ; une galerie photos - cartes postales anciennes...

Assistantes maternelles

Élodie Barthelemot

3 rue St Jacques
La Folie-Herbault
02.34.42.67.10

Karin Lochet

9 rue du franc rosier
Baignolet
02.37.99.79.46

Dorothée Chancollon

1 rue du Château d'eau
Fains la Folie
02.37.99.08.94

Nathalie Perthuis

5 lieu-dit
Les Petites Bordes - Viabon
02.37.99.88.02

Mélanie Fouchereau

18 rue du Château d'eau
Fains la Folie
02.37.23.95.09

Delphine Toulain-Branger

10 lieu-dit Saint-Léonard
Germignonville
02.37.99.40.90 / 06.82.21.18.74
toulaind@gmail.com

Commerces

Boulangers**Au Bon Pain de Mie Mi**

à Sancheville - 02.37.44.04.30
Baignolet : Passage le mercredi & vendredi vers 9h00 et le dimanche vers 11h00
Fains la Folie : Passage le mardi, jeudi et samedi
Viabon : Passage le mardi, jeudi et samedi

Distributeur de pains 24h/24

Viabon : au niveau des Ets Pommier

Poissonnier**M. Xavier Couillon**

à Mareau-aux-près - 06.32.80.09.58
Baignolet, Fains la Folie, Germignonville et Viabon : Passage le mercredi après-midi

Boucher - Charcutier - Épicier**M. Pascal ROUSSEAU**

à Dangeau - 02.37.96.77.17
Fains la Folie & Germignonville : Passage le mercredi midi
M. Éric Bellanger
à Ymonville - 02.37.32.24.58
Baignolet & Germignonville : Passage le mercredi après-midi

Aide à domicile - Aide à la personne

ADMR Voves

Maison des Services
4 rue Texier Gallas
28150 Voves
02.37.99.13.57 / 06.46.41.76.32

ADMR Orgères en Beauce

Maison des Services
66 route Nationale
28140 Orgères en Beauce
02.37.99.89.54

Mme Pascale Lemaire

06.01.73.57.12



Achat - Vente - Estimation - Immobilier

Géraldine GRILLON
Agent commercial en immobilier
Siret:52827841900023

06.09.23.02.55 geraldinegrillon@alalucarne.com
09.70.24.12.12 www.alalucarne.com



Intermarché SUPER VOVES

lundi au samedi de 9h à 19h30
dimanche de 9h à 12h30

les Mousquetaires

Photomaton Photocopies Bouteilles de Gaz Piste poids lourd Station 24/24 Laverie libre-service Lavage auto Location véhicules leDRIVE

Zone du moulin de Geareot 28150 VOVES
Tél. 02 37 18 25 50

Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la **prime isolation** permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'**Anah ou Agence nationale de l'habitat**, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une

mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017. Peut-être qu'il sera encore prolongé... Il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.



Les ordures ménagères

Notre commune fait partie du SICTOM Région d'Auneau. Les bacs sont dotés depuis 2012 (photo de droite) d'une puce permettant de comptabiliser les levées. La partie incitative de la Taxe comprend un forfait de 26 levées.

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine. Depuis le 1er janvier 2013, les déchets présentés hors des bacs ne sont pas collectés. En 2015, 195,53 kg d'ordures ménagères ont été collectés par habitant.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est payée via la Taxe Foncière.

Les levées de l'année N seront payées sur la taxe foncière de l'année N+1.

Cette taxe se divise en deux parties :

- une partie fixe : les taux ont été votés par le Comité Syndical le 17 mars 2015. Le taux de la partie fixe est de 8,96 % pour Angerville et Germignonville et 11,20 % pour toutes les autres communes.
- une partie incitative : la partie incitative comprend un forfait de 26 levées de la poubelle d'ordures ménagères + un coût à la levée supplémentaire :
 120 L : 59 € + 1,70 € la levée supplémentaire
 240 L : 103 € + 3,40 € la levée supplémentaire
 660 L : 258 € + 9,35 € la levée supplémentaire



Les déchèteries

Sur le territoire du SICTOM de la Région d'AUNEAU, les habitants ont accès à 5 déchèteries :

- ANGERVILLE
- JANVILLE
- OUARVILLE
- ROINVILLE SOUS AUNEAU
- VOVES

Vous avez également accès aux autres déchèteries gérées par le SITREVA. Voici les déchets acceptés dans les déchèterie. *Vous retrouverez les horaires d'ouverture des déchèteries dans les pages centrales.*



Les déchets recyclables

La collecte des déchets recyclables a lieu tous les quinze jours. Les consignes de tri sont à respecter, car en cas de déchets non recyclables, le bac peut être refusé.



le bon tri en 4 gestes



Je trie les emballages (vidés et raclés) :

En plastique



En métal



En carton



Et les journaux, magazines, publicités



Règles de base :

- je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
- en cas de doute, je jette aux ordures ménagères

plus d'info sur www.sitreva.fr

Je jette aux ordures ménagères :

Les restes de repas



Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques



Les emballages souillés



La vaisselle cassée, les couches, les coques plastiques...



J'apporte le verre d'emballage * dans les bornes d'apports volontaires.



Ou bien si j'en suis équipé, je le jette dans mon bac à verre.

* bouteilles, flacons, pots, bocaux



J'apporte en déchèterie



Les végétaux, les ferrailles, les vieux appareils électroménagers (DEEE), les gros cartons, les gravats...

Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur le site www.sitreva.fr

La collecte du verre

Cette collecte est organisée en apport volontaire dans les containers déposés.

- Auffains : rue Saint Michel, face Réception 28
- Baignolet : rue des francs rosiers
- Fains-la-Folie : rue des Neuf Setiers
- La Folie-Herbault : sur la place
- Germignonville : rue de la mairie
- Saint Léonard : sur la place
- Toulifault : entrée du village
- Viabon : rue Saint Esprit – Place de la Poste

Emballages en verre à recycler



UNIQUEMENT
bouteilles, pots et bocaux en verre



NON RECYCLÉS
à jeter dans la poubelle ordinaire





« Natura 2000 » un réseau qui mérite d'être connu !

N2000 qu'est-ce que c'est ?

C'est un réseau de sites qui vise à préserver les espèces et habitats qui présentent un enjeu de conservation au niveau européen.

C'est le cas de la commune d'Eole en Beauce, présente dans le périmètre Natura 2000 « Beauce et Vallée de Conie » ; sur le secteur, c'est avant tout les oiseaux de plaines qui sont à l'honneur.

Quels moyens ?

La valorisation du territoire, conciliant le développement économique et préservation de l'environnement, s'appuie sur plusieurs moyens d'actions :

- Du temps prévu pour une animation de territoire (1 animateur Natura 2000)
- Des outils de gestion : Chartes, contrats et Mesures agro-environnementales et Climatiques.
- La possibilité de mobiliser des financements de l'État et de l'Europe.
- L'accompagnement des propriétaires et des collectivités dans des démarches de prises en compte de la biodiversité.



Hibou des marais



Œdicnème criard – P. Léger

Quelles espèces, quels habitats ?

Peu de territoires en France offre une telle richesse d'habitats pour les oiseaux de plaines : cultures de céréales et portes graines, jachères, bosquets et marais. L'objectif sur le site est de maintenir et développer les habitats favorables à cette avifaune. Le territoire de la commune abrite des populations d'Œdicnème criard, Busard Saint Martin, Pluvier doré et Vanneau huppé ou encore Perdrix grise, espèce emblématique du territoire.



Perdrix grise - ©L. Beauhaire

Et concrètement ?

Créer du lien entre l'animateur Natura 2000, les propriétaires et les collectivités, garants de ce patrimoine d'exception, est très important pour conforter le dynamisme du territoire en valorisant ce patrimoine local.

Vous souhaitez entretenir ou restaurer vos terrains ? Vous souhaitez contribuer à la préservation des milieux et espèces remarquables ?

Natura 2000 peut vous y aider ! Restauration de mares, débroussaillage de milieux fermés, création de couverts favorable à la nidification... votre initiative peut être financée jusqu'à 100 % !

Aussi n'hésitez pas à mobiliser l'animateur Natura 2000 Aymeric COURBOIS qui est à disposition des propriétaires et des communes afin de les accompagner dans cette démarche.

Aymeric Courbois

Animateur Natura 2000 - ZPS Beauce et Vallée de Conie
02 37 24 46 06 - a.courbois@hommes-et-territoires.asso.fr



M. Jean-François ROSIERES et la colombophilie

Le pigeon voyageur a la faculté de repérer la direction de son pigeonnier et la capacité de la rejoindre même quand il est lâché très loin de celui-ci. Les colombophiles exploitent ses différentes capacités.

En quoi consiste la colombophilie ?

La colombophilie, c'est l'art d'élever des pigeons voyageurs pour les engager dans des courses ou concours. Ils sont élevés dans des pigeonniers, ou colombiers.

Comment reconnaît-on chaque pigeon ?

Les pigeons voyageurs français portent deux bagues

- une bague matricule (numéro et année de naissance)
- une bague adresse (adresse et/ou numéro de téléphone du propriétaire)



Y a-t-il différentes catégories de concours ?

Il existe des concours de différentes natures.

- Concours de vitesse

Les pigeons sont lâchés à des distances variant de 50 à 250 km de leur colombier.

- Concours de demi-fond

Les pigeons sont lâchés à des distances variant de 250 à 500 km de leur colombier. Ces concours demandent un effort prolongé (de 4 à 8 heures de vol continu).

- Concours de fond

Les pigeons sont lâchés à des distances variant de 500 à 1.000 km de leur colombier. Il est possible qu'ils mettent deux jours pour revenir.

Comment se déroule un concours ?

Pour les concours de vitesse et demi-fond, l'enlogement (fait de mettre ses pigeons dans des paniers en vue des concours), a lieu le samedi matin. Les pigeons sont amenés au local de la société.

Les numéros matricules de chaque pigeon de chaque colombophile sont énoncés et marqués sur une feuille dite « d'enlogement ». Ensuite, les pigeons sont munis d'une troisième bague, en caoutchouc celle-là.

Cette bague est mise par-dessus l'une des deux bagues déjà présentes.

Ensuite, ces pigeons sont mis dans des paniers (plombés) qui sont eux-mêmes mis dans un camion qui les emmène au point de lâcher.

Le lendemain matin, les pigeons sont lâchés ; le premier est celui qui revient le plus vite possible à son colombier.

Le déroulement est le même pour les concours de fond et demi-fond, sauf que l'enlogement s'effectue le mercredi et/ou le jeudi.



Comment est venue cette passion ?

Mon papa était colombophile à Bonneval. Je suis né avec les pigeons. Suite au décès de mon père, mon fils souhaitait récupérer les pigeons. Nous avons ensuite adhéré à l'association des messagers de Châteaudun pour avoir une licence afin de faire des concours. Notre premier concours eu lieu en 1994. Aujourd'hui, je m'occupe seul des pigeons.

Combien avez-vous de pigeons et quelle est sa durée de vie ?

Actuellement, je possède environ 100 pigeons. Un pigeon vit en général 15 ans. Cependant, j'ai un collègue auprès de Châteaudun qui a un pigeon de plus de 21 ans. Depuis quelques années, il a le « droit à la retraite ».

Quelle est votre organisation pour bien gérer vos pigeons ?

Je fais attention à bien les soigner. J'étudie les pédigrées. Je fais de la génétique en réalisant parfois des échanges avec des amis lors d'une vente annuelle organisée à Châteaudun.

Comment sélectionnez-vous un pigeon ?

Je regarde alors sa forme, ses yeux, sa tête, puis je le prends en main.

Quel est votre meilleur résultat ?

3ème à un lacher depuis Toulouse. Mon premier pigeon a alors parcouru les 511,977 km en 8h09'38", soit une vitesse moyenne de 1 045 m/min..



Janvier

1ers Vœux du Maire d'Éole en Beauce, à la salles des fêtes de Baignolet, en présence de Philippe Vigier et Marc Guerrini. (Éole en Beauce)



Tournois de Chaloupée, à la salle des fêtes de Germignonville (FR Germignonville)



Avril

Chasse aux oeufs à Fains la Folie, Germignonville et Viabon. Un moment très attendu des gourmands... (FR Fains la Folie, FR Germignonville & FR Viabon)



Février



Sortie à Récréadays (FR Fains la Folie)



Mai

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 à Baignolet, Fains la Folie, Germignonville et Viabon. (Éole en Beauce)



Mars

Visite de la bergerie de Rambouillet, (FR Fains la Folie)



La Mer de Sable (FR Fains la Folie)



Commémoration Fin de la Guerre d'Algérie, (Éole en Beauce)



"Au cochon grillé" à Meauce, (FR Viabon)



Concert Stars 80 - 10 ans déjà !, au Zénith d'Orléans (FR Viabon)



Exposition de gravures présentée par Bertille Benoist (FR Germignonville)

Juin



Fête des voisins
dans plusieurs hameaux
de notre commune



Festivités de la Fête Nationale :
jeux.
(Éole en Beauce)



Découverte de l'aérodrome de Melay
(FR Viabon)

Rétrospective 2017

Août



Vide-greniers,
à Viabon (FR Viabon)



Fête de la musique,
à Viabon (FR Viabon)

Septembre



Reprise de la gymnastique
à Fains la Folie et Viabon
(FR Fains la Folie & FR Viabon)

Juillet



Festivités de la Fête Nationale
à la salle des fêtes de Viabon :
accueil,
repas,
retraite aux flambeaux,
soirée dansante.
(Éole en Beauce)



Reprise des travaux manuels
à Germignonville
(FR Germignonville)



Reprise du Club des retraités
(Club des retraités de Fains la Folie)

Octobre



Gigot bithume,
à Baignolet (Comité des fêtes Baignolet)



Cirque Morello
à Germignonville



Halloween, commune déléguée de Fains la Folie & Viabon
(FR Fains la Folie & FR Viabon)



Halloween, commune déléguée de Fains la Folie & Viabon
(FR Fains la Folie & FR Viabon)

Décembre



Sortie au cabaret l'Étincelle à Pierre, avec des Finois en pleine action...
(FR Fains la Folie)



Arbre de Noël, Salle polyvalente de Fains la Folie
(FR Fains la Folie)



Ste Barbe - revue des effectifs, avec la présence du colonel GOUY, Directeur du SDIS 28 et de Philippe Vigier
(CI Viabon)



Formation défibrillateur, avec la présence de Daniel Martin
Salle polyvalente de Fains la Folie
(Éole en Beauce)

Novembre



Tournois de qualification à la Finale régionale de poker
à la salle des fêtes de Germignonville
(Germi Poker Club)



Spectacle de Noël, Salle des fêtes de Viabon
(FR Fains la Folie, FR Germignonville et FR Viabon)



Commémoration Armistice du 11 Novembre 1918
dans l'ensemble des communes déléguées
(Éole en Beauce)



Goûter des anciens et arbre de Noël, Salle des fêtes de Baignolet
(Comité de Baignolet)



6ème édition du Germi Poker Tour
Salle des fêtes de Germignonville
(FR Germignonville)



Mise en place de la crèche - Goûter des anciens, avec remise des colis de Noël
(Germignonville)

D'autres manifestations ont également été proposées durant l'année par nos associations : sorties bowling (FR Viabon), sorties cinéma (FR Viabon), vide-greniers (FR Fains la Folie), Soirée Beaujolais (Germignonville)...

Le Club des Retraités de Fains la Folie

Les membres se retrouvent 1 jeudi sur 2, du 1er jeudi de septembre au dernier jeudi de mai, de 14h00 à 17h00. Jeux de cartes, jeux de société, goûter et fête pour les anniversaires remplissent ces jeudis de retrouvailles. 1 repas à Noël et 1 repas de clôture sont également organisés par le Club.
Présidente : Lise-Marie Aubert - 02.37.99.13.09

Le Comité des fêtes de Baignolet

Tout habitant de Baignolet peut venir au Comité des fêtes et il n'y a pas de cotisation. Son but est d'animer Baignolet, d'offrir en fin d'année l'arbre de Noël des enfants et un goûter pour les petits et grands. Une soirée est également proposée, ce fut le gigot bithume cette année.
Présidente : Virginie Bretheau - 02.37.99.17.87



Le Germe Poker Club

Les membres se retrouvent le dernier samedi de chaque mois à partir de 20h30. Un concours de poker annuel est organisé. La ligue demande parfois de préparer une manche qualificative pour la finale régionale. Le club envisage également des tournois de Belote et Tarot si des amateurs de ces 2 jeux se font connaître.
Patrick Legrand - 06.10.91.62.09 ou plegrand.cts@orange.fr

Les Familles Rurales de Fains la Folie

Les enfants ont la joie de se retrouver lors de la chasse à l'oeuf à Pâques, Halloween et Noël. D'autres manifestations sont proposées suivant les années : Récréadays, bowling, soirée cabaret, vide-greniers... Une gymnastique pour adulte est proposée tous les lundis de 18h00 à 19h00. Si vous avez des projets, contactez-nous !
Présidente : Vanessa Voyet - 02.37.99.22.54



Les Familles Rurales de Germignonville

Concours de chaloupée, chasse aux oeufs, travaux manuels chaque mois, spectacle de Noël sont des manifestations qui permettent aux petits et grands de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. Rejoignez notre équipe afin d'animer notre village !
Présidente : Bernadette Birre - 02.37.99.44.10



Les Familles Rurales de Viabon

Galette des rois, soirée bowling, loto, vide-greniers, Halloween et arbre de Noël permettent aux petits et grands de se retrouver dans la bonne humeur. Une gymnastique pour adulte est proposée tous les lundis de 20h00 à 21h00. Une bibliothèque est assurée sur rdv par Monique Nebesny à la mairie - 02.37.99.28.16
Présidente : Estrella Vanneau - 02.37.99.08.75



Josette TRÉCAN

Habitant Germignonville

Femme de ménage professionnelle
se déplaçant à 15 kms aux alentours.

Tél : 06.80.52.90.52



Osez agir... Devenez sapeur-pompier volontaire au centre d'intervention de Viabon

Zoom



En tant que chef de centre, j'aimerais commencer mon propos par une **présentation du centre d'intervention (CI) de Viabon**, vous faire découvrir son fonctionnement et ses missions.

Comme vous le savez certainement, ce centre d'intervention fait partie du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir (SDIS 28). Il **regroupe les trois anciens centres de première intervention de Viabon, Fains-la-Folie et Germignonville** (l'ancienne commune de Baignolet, bien que faisant partie intégrante de la commune nouvelle d'Éole en Beauce, n'est pas incluse dans cette zone d'intervention opérationnelle, étant trop excentrée : les sapeurs-pompiers de Viabon ne pourraient pas intervenir dans un délai raisonnable). Certes, notre centre est modeste, mais il n'est pas pour autant dépourvu de spécificités notables. N'oublions pas que notre commune, Éole-en-Beauce, est l'une des plus grandes communes d'Eure-et-Loir, quant à sa superficie. C'est là l'origine de sa première spécificité : **la commune est localisée sur deux groupements territoriaux** - un groupement territorial est une entité administrative du SDIS, qui regroupe des centres de secours et d'intervention d'un même territoire. Éole-en-Beauce fait partie, d'un côté au groupement centre, qui correspond géographiquement au canton de Chartres, et d'un autre côté, au groupement territorial Sud, qui correspond géographiquement au canton de Châteaudun.

Découle de cette situation la seconde spécificité. Parmi notre effectif de sapeurs-pompiers volontaires (SPV), **trois d'entre nous ont une double affectation** : deux SPV sont également affectés à Voves, un SPV est également affecté à Orgères-en-Beauce.

Cela peut paraître anodin, il n'en n'est rien bien au contraire. Ces spécificités sont source d'une véritable richesse, de par les nombreux échanges qu'elle suscite avec **nos collègues SPV de Voves et**

d'Orgères-en-Beauce. Je fais, en effet, régulièrement appel à ces centres de secours. Je sais pouvoir compter sur leur chef respectif, **le capitaine Franck Fourmas et le capitaine Thierry Bourgevin**. Ils sont pour moi une aide précieuse à la fois par leur disponibilité, leur expérience et par leur soutien matériel et logistique. Nous programmons, par exemple, nos manœuvres avec eux, bénéficiant ainsi de moyens auxquels notre centre d'intervention n'aurait pu prétendre seul.

Du côté de notre équipe, nous comptons six SPV, parmi lesquels une infirmière, un moniteur de secourisme et un élu local. **Notre pyramide des âges évolue de 19 à 63 ans, soit une moyenne d'âge de 40 ans.**

Alors justement, parlons chiffres :

Cette année, les sapeurs-pompiers du centre d'intervention de Viabon ont été appelés pour trente interventions contre quatorze l'année dernière.

Parmi ces interventions :

- **8 accidents avec véhicule routier,**
- **2 feux,**
- **20 secours à personnes.**

La hausse du nombre d'interventions peut en partie s'expliquer par le nombre particulièrement important des accidents de la circulation cette année, ce qui est malheureusement une donnée que l'on retrouve sur plusieurs autres secteurs opérationnels.

Et, comme vous vous en doutez, assurer tous ces départs en intervention nécessite que des sapeurs-pompiers volontaires soient disponibles et en nombre suffisant.

En effet, les volontaires sont indispensables pour assurer les secours partout et pour tous ; ils assurent 70 % des interventions.

Le département compte **234 professionnels et 1 855 volontaires**. Sans ces derniers, répartis dans 82 centres d'incendie et de secours, nous ne pourrions pas obtenir un maillage territorial qui permette une

arrivée rapide sur les lieux d'intervention à partir du moment où le centre de traitement de l'alerte, qui centralise les appels de demande de secours d'urgence des Euréliens, déclenche ces secours. Or, beaucoup de personnes n'osent pas devenir sapeur-pompier volontaire de peur de gêner leur employeur ou que cet engagement ait des répercussions sur leur travail.

C'est pour cette raison que **des conventions ont été développées entre le SDIS et des entreprises**. Ces conventions sont négociées par la mission volontariat du SDIS 28. Elles sont établies avec chaque employeur qui adapte la convention en fonction des pics d'activité de l'entreprise. Certes, nous ne sommes pas actuellement sans sapeurs-pompiers volontaires, mais la vigilance reste de mise : nous pouvons vite manquer de sapeurs-pompiers volontaires disponibles sur certains créneaux horaires, notamment en journée.

Une bonne nouvelle toutefois pour notre centre d'intervention de Viabon qui a récemment reçu une nouvelle demande d'engagement à laquelle s'ajoute une mutation venant du Loiret. **Notre CI devrait donc voir son effectif passer de 4 à 6 opérationnels**. C'est à la fois inespéré et indispensable. La relève doit être assurée.

Alors si vous avez entre 17 et 55 ans, **n'hésitez pas à venir nous rejoindre !**

Pour cela, vous devez :

- **être en bonne condition physique** (pas besoin d'être un sportif de haut niveau !)
- **être à jour de vos vaccinations** (DT Polio, Hépatite B)
- **jouir de vos droits civiques**.

Je conclus ce tour d'horizon du centre d'intervention de Viabon sur l'espoir d'avoir suscité des vocations parmi vous, lecteurs. Je compte également sur votre soutien : n'hésitez pas à parler du volontariat autour de vous.

Et je profite de cette occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter une excellente année 2018. Qu'elle voit s'accomplir vos vœux les plus chers pour vous, votre famille et vos proches.

Daniel MARTIN
Chef du centre d'intervention de Viabon.

Un doute, une interrogation ? Osez agir !

Appelez le : **02 37 91 88 89**

ou écrivez à : **mission-volontariat@sdis28.fr** où vous obtiendrez toutes les explications dont vous avez besoin.



Quelques chiffres pour aller plus loin :

- 26 841 interventions ont été effectuées, en 2016, par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en Eure-et-Loir. Soit une intervention toutes les 19 minutes.
- 2 244 interventions pour accidents sur voie publique sur ces 26.841 sorties.
- 2 0727 secours à personnes
- 2 393 interventions sur des incendies
- 1 477 interventions diverses
- 70 % des interventions sont assurées par les sapeurs-pompiers volontaires
- 234 sapeurs-pompiers professionnels interviennent dans le département
- 100 personnels administratifs et techniques spécialisés
- 1 855 sapeurs-pompiers volontaires assurent les secours en Eure-et-Loir, dont 267 femmes en 2016
- 82 unités territoriales sont implantées dans tout le département afin d'assurer les secours :
 - 4 centres de secours principaux
 - 26 centres de secours
 - 52 centres d'intervention (Viabon, par exemple)
- 4 grandes compétences assurées par le Service départemental d'incendie et de secours :
 - prévention et évaluation des risques de sécurité civile,
 - préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
 - protection des personnes, des biens et de l'environnement
 - secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Zoom

Les naissances

30/01 Agathe CAMUSET	Fains la Folie	14/08 Livio FORTIN	Germignonville
30/01 Alice CAMUSET	Fains la Folie	14/08 Déva FORTIN	Germignonville
20/02 Inès CARNIS BOUFFARD	Fains la Folie	18/08 Louis LÉPINE	Viabon
01/08 Axel LOUIN CLOTEAUX	Fains la Folie	28/08 Axel LECOMTE	Germignonville
		20/09 Romane COUTO	Fains la Folie



Le mariage



30/09 Inès CAVART & Nicolas ROBERT Viabon

Les décès



27/03 Robert LHOSTE	Fains la Folie
06/04 Christian LEFIEVRE	Baignolet
15/04 Denise ROBINET, née MERCOURT	Viabon
25/06 Pascal LALANDE	Fains la Folie
23/06 Sylvie BRETHERAU	Baignolet
10/07 Anaïs MEKIDICHE	Germignonville
10/07 Adrienne PELLETIER	Germignonville
29/08 Guy GAUCHERON	Germignonville
31/08 Ernest TEMPLIER	Fains la Folie
09/09 Hughes JUNKERMANN	Viabon
12/11 Ginette GAUCHERON	Germignonville
19/10 Thérèse BUFFETRILLE	Germignonville
27/10 Gérald STAHL	Viabon
02/11 Marcel BIGOT	Viabon
19/12 Paulette Ducimetière, née Bouchereau	Baignolet

MAÇONNERIE COUVERTURE RÉNOVATION TERRASSEMENT

S.A.R.L. **TRUBERT.G**

02 37 99 02 16 - g.trubert@orange.f



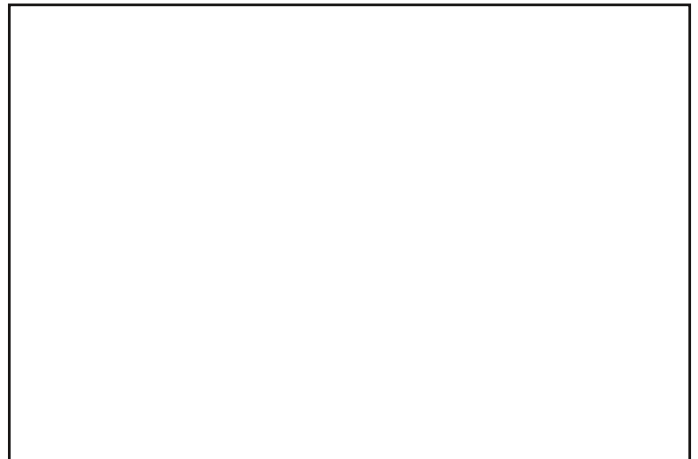
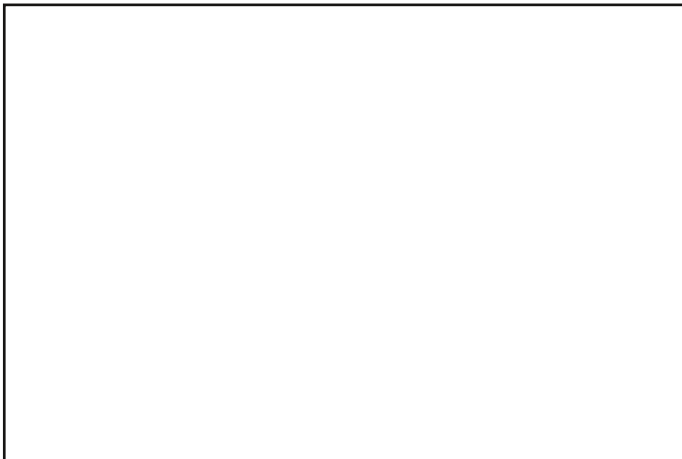
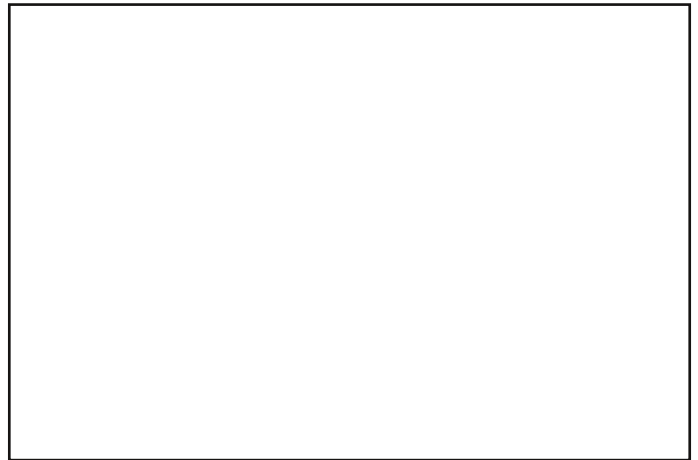
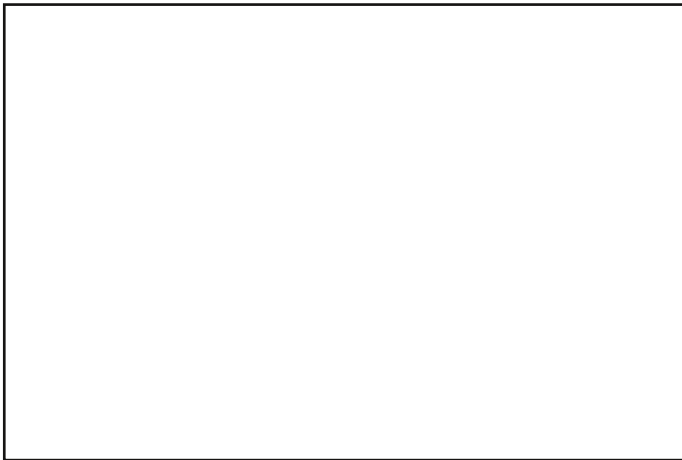
www.trubert-g.com
3, rue des neuf setiers
28150 Fains-la-Folie



MAÇONNERIE - COUVERTURE - TERRASSEMENT
AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR - ASSAINISSEMENT

Tél. : 02 37 99 40 03

12, rue saint-Pierre 28140 EOLE EN BEAUCE
ldbatitradi@gmail.com



ÉOLE EN BEAUCE

www.eoleenbeauce.fr

Mairie d'Éole en Beauce – Viabon

2 rue de la Mairie
Viabon
28150 Éole en Beauce
02.37.99.03.16
mairieeoleenbeauce@orange.fr

Mardi de 10h00 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 11h00 à 12h30

Mairie annexe de Baignolet

11 rue de la Mairie
Baignolet
28150 Éole en Beauce
02.37.99.76.93
mairieeoleenbeauce@orange.fr

Vendredi de 13h30 à 17h30

Mairie annexe de Fains-la-Folie

6 rue du Moulin
Fains la Folie
28150 Éole en Beauce
02.37.99.02.13
mairieeoleenbeauce@orange.fr

Mardi de 14h00 à 16h30
Jeudi de 14h00 à 16h30

Mairie annexe de Germignonville

9 rue de la Mairie
Germignonville
28140 Éole en Beauce
02.37.99.42.75
mairieeoleenbeauce@orange.fr

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 15h00 à 17h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE BEAUCE

www.coeurdebeauce.fr



Cœur de Beauce
communauté de communes

ZA de l'Ermitage
1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 JANVILLE
02.37.90.15.41

contact@coeurdebeauce.fr
www.coeurdebeauce.fr

Pôle de proximité Voves

Maison de Services au Public
4 rue Texier Gallas - Voves
28150 Les Villages Vovéens

Pôle de proximité Orgères en Beauce

Maison des Services Publics
2 rue de l'Arsenal
28140 Orgères en Beauce

NUMÉROS UTILES

Pompiers depuis un fixe	18	Centre antipoison (Tours)	02.47.64.64.64
Pompiers depuis un mobile	112	Centre antipoison (Angers)	02.41.48.21.21
SAMU	15	Centre antipoison (Paris)	01.40.05.48.48
Gendarmerie	17		